

## Espagne : alors, plus ou moins d'avortements ?

**Author :** Jeanne Smits

**Categories :** [Divers Jeanne smits](#)

**Date :** 8 janvier 2011

L'un des grands arguments brandis par le lobby qui a réussi à imposer une nouvelle loi d'avortement en Espagne – entrée en vigueur en juillet dernier – aura été d'affirmer que la mise en place de délais allait permettre de faire diminuer le nombre des avortements.

Six mois plus tard, on commence à avoir suffisamment de recul pour vérifier cette assertion, alors même qu'au cours des deux ou trois derniers mois les partisans de la « loi d'avortement » prétendaient que les avortements avaient effectivement baissé depuis juillet 2010. Plusieurs associations pro-vie [contestent](#) ces affirmations : « Foro de la Familia », l'Institut de politique familiale et « Derecho a Vivir » (« Droit de vivre ») font état d'une augmentation pour le second trimestre de 2010. Eduardo Hertfelder, le président de l'Institut de politique familiale (IPF), a dénoncé le caractère « absolument néfaste » de la loi et demande son l'abrogation « immédiate ».

Même si les trois associations pro-vie ne [donnent](#) pas de chiffres précis on peut noter que l'association de cliniques et centres fournisseurs d'avortement avouent que le nombre des avortements n'a certainement pas baissé, s'abritant derrière l'entrée en vigueur incomplète de la loi pour expliquer que leurs prévisions baissières ne se soient pas réalisées. Quoi qu'il en soit il n'y a pas encore eu de statistiques officielles au niveau national.

Mais Ignacio Arsuaga, de « Derecho a vivir », souligne que les estimations officielles déjà disponibles pour la ville de Madrid font état d'une augmentation des avortements pour le second trimestre de 2010 par rapport au second trimestre 2009 : « On peut extrapoler cette estimation au reste de l'Espagne », estime-t-il.

Le gouvernement espagnol avait déjà annoncé une baisse en 2009 dont l'IPF rappelle qu'elle repose sur une tromperie : on n'a comptabilisé, affirme l'IPF, que les avortements chirurgicaux et non les avortements chimiques dont le nombre augmente. Avortement chimique dont la nouvelle loi assure la promotion, notamment en arrojant aux femmes un droit absolu sur la vie de leur enfant pendant les 10 premières semaines de la grossesse. Eduardo Hertfelder, qui a déclaré tout cela à EuropaPress, rappelle aussi que la loi d'avortement a favorisé la distribution à grande échelle de la pilule du lendemain, aux effets potentiellement abortifs.

Il estime d'ailleurs que le nombre d'avortements ne pourra qu'augmenter dans le cadre de cette nouvelle loi qui « facilite les relations pré-matrimoniales, les grossesses non désirées et, par conséquent, les avortements ».

Le président du Foro español de la Familia, Benigno Blanco, assure de son côté que la loi «

suppose une banalisation absolue de la vie pendant les trois premiers mois de la grossesse : « Si l'on additionne les avortements chimiques et chirurgicaux, en dépit de l'effet de réduction de la natalité chez les femmes immigrées, les avortements ont augmenté en Espagne ». Il affirme également que les avortements sur les mineures sans consentement de ses parents sont en augmentation : « On commence à voir les pires effets possibles de la loi. »

Reste à attendre les chiffres définitifs.

© [leblogdejeannesmits](#).